

L'infirmierie scolaire

Rôle de l'infirmière scolaire et fonctionnement de l'infirmierie

L'infirmière scolaire s'appelle Mme SOUCHE.

Elle est présente au collège :

- le lundi, mardi et jeudi de 12h30 à 16h30
- le mercredi de 8h30 à 12h30
- le vendredi de 8h30 à 16h30.

Son rôle est à la fois relationnel, éducatif et technique, dans le but de favoriser la réussite scolaire des élèves.

Il lui appartient d'organiser les soins et les urgences sous la responsabilité du chef d'établissement, pour les accidents et urgences survenus sur le temps scolaire.

Les accidents et maladies survenus hors du temps scolaire doivent être traités par les parents.

En cas d'absence de l'infirmière, les élèves se signalent à la vie scolaire.

L'élève doit donc arriver au collège en état de suivre les cours.

Il est impératif que tous prennent un petit déjeuner le matin afin d'éviter maux de tête, douleurs abdominales et fatigue survenant dans la matinée.

L'infirmière réalise également des dépistages infirmiers après des élèves. C'est l'occasion d'échanger avec eux, en particulier en ce qui concerne leur hygiène de vie.

Il lui revient aussi de réaliser des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté (petit déjeuner équilibré...).

Les parents d'un élève atteint d'une maladie nécessitant la prise de médicaments sur le temps scolaire ou atteint d'un handicap, peuvent transmettre des informations confidentielles sous enveloppe cachetée, à l'intention du médecin ou de l'infirmière scolaire. A la demande des parents, un Projet d'Accueil Individualisé ou PAI peut être établi avec le médecin scolaire.

Règlement pour venir à l'infirmierie :

L'accueil se fait au maximum pendant le temps de permanence et de récréation, et le moins possible pendant les heures de cours sauf en cas d'urgence. L'élève vient avec un accompagnateur et muni de son carnet de correspondance. L'infirmière signe un billet de retour en classe.